

Rapport général

La 17^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie s'est réunie les 15 et 16 octobre 2002 à Beyrouth, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Ghassan Salamé, Ministre de la Culture du Liban.

En ouvrant les travaux, le Président de la Conférence invite l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire du Ministre Ronald Duhamel, ancien Secrétaire d'Etat du Canada chargé de la Francophonie et ancien président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, ainsi qu'à la mémoire des victimes du navire « Le Joola », disparues au large de la Casamance au Sénégal.

Partant de l'adage selon lequel « les êtres chers se font désirer », le Ministre Salamé souligne sa joie d'accueillir enfin ses collègues à Beyrouth, ville mythique, « cité-phoenix ». Par ailleurs, il exprime son bonheur de pouvoir écrire avec ses homologues une nouvelle page de l'histoire du mouvement francophone dans le sens d'une amélioration progressive des modes de fonctionnement et d'un engagement plus ferme sur la voie de la réflexion politique et de la coopération solidaire.

Parmi ses réflexions introductives sur le fonctionnement des instances, le Ministre Salamé évoque plusieurs hypothèses, concernant notamment la composition du Conseil permanent de la Francophonie, la constitution en son sein d'un Bureau et son rôle devant les situations de crise. Quant à la Conférence ministérielle, elle serait l'organe d'orientation des actions de la Francophonie, d'adoption des budgets de coopération et d'évaluation des actions. Dans ce dispositif, le Sommet serait l'instance qui fixe les orientations stratégiques de la Francophonie à 10 ans, ainsi que le lieu de concertation sur la situation internationale et les positions communes à adopter dans les grandes conférences internationales, cette esquisse ne changeant en rien l'architecture des institutions telles que dessinée par la Charte de la Francophonie. Il a, par ailleurs, proposé de réfléchir à la fois à la rationalisation du Fonds multilatéral unique (FMU) et à l'idée d'une dotation spéciale pour les actions d'assistance et d'urgence, l'objectif étant de favoriser les synchronies pour accroître l'efficacité des actions de la Francophonie.

Poursuivant son intervention sur le plan de la coopération, le Ministre Salamé invite la Francophonie à s'impliquer davantage dans plusieurs domaines : repenser la coopération multilatérale et bilatérale en liaison avec les institutions internationales, assurer la diffusion du français dans les pays membres, renforcer la démocratie et soutenir l'Assemblée parlementaire dans son rôle de vigie à cet égard, poursuivre la collaboration avec les autres espaces linguistiques, promouvoir la diversité culturelle, renforcer le rôle effectif des femmes, notamment. Pour le Ministre Salamé, il s'agit, plus que jamais, de vivre ensemble les différences dans ce contexte de l'après 11 septembre 2001 et de mondialisation-dominance.

En conclusion de son intervention, il estime que la Francophonie avait vu très tôt et très loin en choisissant le dialogue des cultures comme thème de son IX^e Sommet. Le dialogue des cultures est devenu une urgence absolue et la Francophonie représente l'espace privilégié pour y réfléchir, puisqu'elle est à la fois un laboratoire de relations moins obsédées par la

logique marchande, une tribune pour exprimer les rêves et les peurs, et une antichambre de la mondialisation.

1. Constitution du Bureau

Suite aux consultations, le Bureau de la 17^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie est constitué comme suit :

- **Présidence** : Liban
- **Vice-Présidence** : Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Congo-Brazzaville, Égypte, Haïti, Laos, Monaco, Roumanie, Tchad
- **Rapporteur** : Communauté française de Belgique

2. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont approuvés sans modification.

3. Adoption du projet de rapport de la 16^{ème} Conférence ministérielle de la Francophonie (Paris, 11 janvier 2002)

Le projet de rapport est adopté avec la modification apportée par la Guinée équatoriale sur la liste des participants.

4. Communications

4.1. Communications des Etats observateurs

Invité à prendre la parole, le Chef de la délégation de **Slovénie**, S. E. M. Josef Kunic, rend compte des progrès de la langue française et des avancées réelles des valeurs de la Francophonie dans son pays. Il rappelle que la Slovénie a rejoint la Francophonie en tant que pays observateur au Sommet de Moncton. Pour son pays, le français est à la fois une langue de communication, de l'éloquence, de l'art et de la culture. Au moment d'adhérer à l'Union Européenne, la Slovénie ne perd pas de vue l'importance de la langue française. L'Ambassadeur souligne l'importance de la coopération dans le domaine de la culture.

S'agissant de la place du français en Slovénie, il reconnaît que la population francophone est peu nombreuse. Cependant, la situation tend à s'améliorer depuis l'adhésion de son pays à l'Organisation internationale de la Francophonie et grâce aux efforts du gouvernement. La Slovénie se réjouit de la coopération économique avec les pays francophones et en souhaite le renforcement.

4.2. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Comme le veut l'usage, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a présenté une communication à la Conférence ministérielle.

Ainsi, au nom de l'APF, Monsieur Mahamane Ousmane, ancien président de la République du Niger et Vice-Président de l'APF remercie les autorités libanaises pour leur chaleureuse hospitalité. Il rend également hommage au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie en qui l'APF a toujours rencontré un interlocuteur attentif et disponible pour répondre aux préoccupations des parlementaires francophones.

Selon M. Ousmane, le dialogue des cultures constitue un thème de réflexion majeur pour les 62 parlements membres de l'APF. C'est pourquoi, lors de l'Assemblée plénière de juillet dernier, ce thème a fait l'objet d'un avis, qui sera détaillé devant les Chefs d'Etat et de gouvernement. Il contient des recommandations importantes sur les points suivants : la nécessité d'un instrument international de protection de la diversité culturelle, le refus de mesures de libéralisation du commerce pouvant affecter le domaine de la culture, l'aide aux pays en développement pour des échanges culturels équitables et, enfin, l'assistance technique à la préservation des patrimoines culturels et naturels et à la lutte contre les trafics illicites de biens culturels.

Il souligne, par ailleurs, l'évolution de l'action de l'APF, en appui à celle de la Francophonie, depuis le Sommet de Hanoi. Forte de son rôle politique renforcé, l'Assemblée se veut un acteur majeur et pionnier de la Francophonie en matière de démocratie et de libertés. L'APF souhaite que l'expertise ainsi acquise dans ces domaines puisse aider à la mise en œuvre de certaines dispositions de la Déclaration de Bamako.

M. Ousmane confirme la création d'un réseau des femmes parlementaires lors de l'Assemblée de Berne. Enfin, il rappelle la création du Parlement francophone des jeunes, à Québec en juillet 2001. La Charte qu'ils ont signée à cette occasion sera remise aux Chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Beyrouth.

5. Préparation du Sommet

5.1 Rapport du Président du Conseil permanent de la Francophonie

Dans son rapport, le Président du Conseil permanent de la Francophonie informe la Conférence que le CPF s'est réuni le 10 septembre dernier à Paris et le 14 octobre à Beyrouth, afin de poursuivre les préparatifs du IX^e Sommet. Ainsi, le CPF a eu à statuer sur les ordres du jour, les documents de Beyrouth et les demandes d'adhésion ou de modification de statut, ainsi que sur le nouveau texte portant « statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ». Il a également eu à examiner la question essentielle du suivi du Symposium de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

A la suite de son rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, présenté par le Secrétaire général en septembre dernier, le Conseil permanent a confirmé sa volonté de développer le dialogue à ce sujet. Il a ainsi souhaité que l'on dégage, au plus tôt, tous les moyens qui permettront à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie de remplir l'ensemble des missions qui découlent du dispositif de Bamako. A cet égard, il a été recommandé qu'une plus grande place soit accordée à la prévention des conflits. Enfin, dans le même sens, la Francophonie a saisi l'occasion de la tenue de ses instances pour consolider le dispositif de consultation et de concertation en réunissant à Beyrouth, les 12 et 13 octobre 2002, avec la collaboration du Barreau de Beyrouth, la première Assemblée internationale des Instituts et des Réseaux francophones des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix.

Par ailleurs, le 10 septembre dernier, le CPF a examiné le rapport du Comité de suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, faisant suite à l'évaluation de l'Agence universitaire et à celle de l'Université Senghor d'Alexandrie. Ces évaluations ont fourni un ensemble précieux d'observations et donné lieu à des recommandations pertinentes qui visent à :

- doter la Francophonie, à l'instar des autres organisations internationales, d'un cadre stratégique à long terme, faisant mieux ressortir les grandes priorités de l'Organisation au regard de ses missions fondamentales et des principaux enjeux internationaux ;

- sortir du cadre trop contraignant du cycle biennal actuel, en adoptant désormais des cycles de programmation sur 4 ans, tant pour l'Agence que pour les autres opérateurs ;
- assurer un véritable développement de la coopération multilatérale francophone par une augmentation des ressources financières et par une adaptation indispensable dans l'annonce et l'affectation des contributions ;
- simplifier le fonctionnement des instances, en adoptant le principe de subsidiarité et en répartissant mieux les rôles et les tâches de chaque organe ;
- adopter un calendrier approprié pour lancer, dès la fin du Sommet de Beyrouth, les travaux qui permettront d'adopter le premier cadre d'action stratégique lors du x^e Sommet.

Ces recommandations sont soumises à l'approbation de la Conférence ministérielle.

5.2 Débat général sur le fonctionnement des instances de la Francophonie : Sommet, CMF, CPF

Intervenant le premier, le représentant de la **France** a exprimé sa joie de participer pour la première fois à la Conférence ministérielle de la Francophonie. Il remercie les autorités libanaises pour leur accueil chaleureux et les félicite de l'excellente organisation des travaux. Il salue les progrès majeurs réalisés depuis le Sommet de Hanoi, notamment pour mieux affirmer la crédibilité et procéder à des réformes en vue de rationaliser ses moyens. Il approuve les perspectives d'une programmation sur 4 ans et d'un cadre stratégique à 10 ans. Face aux situations de crise, il considère qu'il est urgent d'exploiter les pistes préconisées par la Déclaration de Bamako mais aussi d'approfondir la réflexion sur les perspectives de création de groupes ad hoc y compris au niveau ministériel.

Il insiste, enfin, sur l'importance de la concertation qui offre à chacun l'occasion de faire valoir ses objectifs et à la Francophonie la possibilité de faire entendre collectivement sa voix afin de peser sur les grands enjeux internationaux. C'est, par ailleurs, le cadre approprié à la recherche de synergies. Songeant tout particulièrement aux PMA, qui sont nombreux au sein de la Francophonie, il plaide pour un soutien technique et financier permettant leur participation effective en amont des décisions. Enfin, il réaffirme la volonté de son pays de maintenir ses efforts financiers et humains afin d'assurer une mutation positive de la Francophonie.

Après avoir remercié le gouvernement et le peuple libanais pour leur accueil et la qualité de l'organisation de ces instances, le représentant du **Canada Nouveau-Brunswick** se félicite du choix du thème de ce Sommet. Selon lui, dans le prolongement du Sommet de Moncton, il faut que le dialogue des cultures puisse servir à préparer les jeunes francophones à mieux se comprendre. A ce titre, il exhorte la Francophonie à associer pleinement la jeunesse à ses activités. S'agissant de l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation, il appuie les recommandations proposées, notamment celle concernant la constitution d'un bureau du Conseil Permanent pour mieux préparer les instances.

Enfin, il invite les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à s'associer à la commémoration en 2004, du 400^{ème} anniversaire du « fait français » et de l'établissement, en 1604, de la première colonie de langue française en Amérique du Nord.

La représentante du **Canada-Québec** est persuadée que les différentes pistes de réflexion proposées par le Ministre Ghassan Salamé constituent des avancées réelles. Elle rend hommage aux autorités libanaises qui ont, depuis deux ans, mis en place des activités mobilisant la « Francophonie dans la rue ». Elle salue également l'initiative prise d'inviter le président algérien au Sommet de Beyrouth. Concernant le fonctionnement de la Francophonie, elle se réjouit des nouvelles orientations, que son gouvernement appuie

fortement, en souhaitant qu'elles apportent une visibilité supplémentaire aux actions de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le représentant du **Burkina Faso** remercie, au nom du gouvernement burkinabé, les autorités libanaises et le président de la CMF pour l'accueil amical et chaleureux qui a été réservé à sa délégation dans ce pays, creuset d'une civilisation de tolérance et de dialogue.

S'agissant des recommandations du CPF, le délégué du Burkina Faso exprime toute sa satisfaction pour la qualité des travaux du Comité de suivi de l'évaluation de l'AIF et les propositions qui en sont issues. Tout en souscrivant aux perspectives d'amélioration du fonctionnement des instances, il suggère que le choix des représentants personnels auprès du CPF soit laissé à la discrétion des Chefs d'Etat et de gouvernement.

Le représentant de **Monaco**, qui participe pour la première fois à une Conférence ministérielle de la Francophonie, exprime sa disponibilité d'écoute. Il rend hommage au Secrétaire général et salue les autorités libanaises pour la qualité de l'organisation des travaux des instances. Il rappelle que la Principauté de Monaco participe à la Francophonie depuis la création de l'Agence de Coopération culturelle et technique à Niamey en 1970. Pour lui, le CPF est une structure homogène et égalitaire placée au cœur de l'institution francophone, utile tant au Secrétaire général qu'à l'Administrateur général dans leurs actions et dont on peut tirer davantage profit pour développer la visibilité politique de la Francophonie. Il appuie en conséquence les propositions du président de la CMF.

Son gouvernement est persuadé que le développement passe par le progrès dans le domaine économique. C'est à cette fin que Monaco a accueilli en 1999 la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances des pays membres de la Francophonie et a procédé récemment à l'inauguration du Centre d'information économique de la Francophonie.

Avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, d'importantes questions comme celle de l'accès aux financements internationaux sont remises à l'ordre du jour. C'est pourquoi la Principauté de Monaco offre d'accueillir en 2004, à une date compatible avec celle qui sera arrêtée pour le Sommet de Ouagadougou, un symposium de niveau ministériel sur le financement du développement tel qu'évoqué lors des instances de janvier 2002.

S'agissant du fonctionnement des diverses instances de la Francophonie, la Principauté de Monaco se prononce en faveur des recommandations du comité de suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale.

Concernant le thème du Sommet, il partage pleinement les perspectives développées par le projet de Déclaration de Beyrouth. A propos de la diversité culturelle, il relève la complémentarité des approches de l'Unesco et de la Francophonie et lance un appel pour qu'à l'occasion du débat sur la convention internationale, les francophones puissent parler d'une seule voix à l'Unesco.

Le représentant du **Cameroun** exprime ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple libanais pour l'accueil fraternel et chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'à sa délégation. Il présente ses félicitations au président de la séance pour son brillant discours d'ouverture. Il tient également à féliciter le Secrétaire général pour son dévouement et la qualité des documents de travail soumis aux instances. Il adresse enfin ses félicitations à Monsieur Roger Dehaybe, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale, pour ses réformes qui ont rendu plus performantes les activités de l'Agence.

Le représentant du Cameroun rend hommage au comité de suivi de l'évaluation de l'Agence pour la qualité de son rapport dont il relève la clarté et la cohérence. Il approuve globalement les recommandations du comité. Il souhaite, toutefois, une plus grande implication du CPF dans le processus d'élaboration du cadre décennal et de la programmation quadriennale, un

rééquilibrage entre les contributions volontaires et les contributions statutaires, enfin une meilleure adéquation entre les missions assignées à l'Organisation et les moyens tant humains que financiers mis à sa disposition.

Le représentant de la **Suisse**, après avoir remercié le pays hôte pour son hospitalité et pour l'excellente organisation des travaux, salue le travail effectué par le comité de suivi et approuve globalement les orientations proposées. Il souhaite, toutefois, que la réflexion soit davantage approfondie, notamment en ce qui concerne la réforme institutionnelle de la Francophonie, pour améliorer sa visibilité et sa crédibilité sur la scène internationale. Il tient à saluer l'action de Monsieur Boutros-Ghali. Il affirme que le succès de cette entreprise passe par un soutien décidé et formel des Etats et des gouvernements membres au Secrétaire général notamment par l'adoption de résolutions, ainsi que par la mise en place d'une accréditation diplomatique propre à l'Organisation internationale de la Francophonie, qui permettra aux Etats de lui donner une attention plus exclusive. Le représentant de la Suisse plaide, enfin, pour une bonne articulation entre une francophonie traditionnellement africaine et portée naturellement sur la coopération, et les nouveaux objectifs de l'article premier de la Charte. Un bon équilibre devra être trouvé entre un approfondissement de l'organisation et son élargissement progressif à l'Europe de l'Est et centrale aujourd'hui, peut-être au Caucase demain.

Après avoir exprimé ses félicitations aux autorités libanaises, le représentant de la **Macédoine** constate que la solidarité internationale a été mise à l'épreuve par la montée des extrémismes de toutes sortes, depuis les événements du 11 septembre 2001. Son pays a pu bénéficier de l'aide de la communauté internationale et sortir d'une période particulièrement difficile. La Macédoine constitue donc un exemple encourageant pour les autres cultures appelées à vivre ensemble. Il souhaite, enfin, que la Francophonie s'investisse davantage dans le renforcement de la paix et de la sécurité dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Le représentant de **Djibouti** remercie le pays hôte, ainsi que les responsables de l'Organisation internationale pour la qualité de l'organisation de cette conférence. Il affirme que la Francophonie, modèle de tolérance et de solidarité, se doit de relever les défis actuels à travers le dialogue des cultures. Selon lui, les propositions de rationalisation et de clarification du fonctionnement des instances de la Francophonie vont dans le bon sens. Il informe la Conférence de la tenue d'élections à Djibouti en décembre 2002 et l'invite à y envoyer des observateurs. Plus largement, il l'invite à poursuivre son appui à Djibouti en vue de l'enracinement de la démocratie dans son pays, bastion de la Francophonie dans cette région.

La représentante de la **République Centrafricaine** remercie le peuple libanais pour son accueil chaleureux. Selon elle, l'enjeu de ce Sommet est triple : affirmer le rôle de la Francophonie dans la promotion de la diversité culturelle et linguistique ; affirmer le rôle de la Francophonie politique ; améliorer l'efficacité de la coopération francophone en renforçant les capacités des pays du Sud et en développant la concertation. La République centrafricaine sollicite en particulier un soutien pour la gestion et la diffusion numérique de son patrimoine culturel.

Le représentant du **Canada**, qui participe pour la première fois à la CMF, exprime sa joie et sa fierté de représenter son pays au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il s'associe aux intervenants précédents pour remercier les hôtes libanais pour la chaleur et la qualité de leur accueil. Il tient, de plus, à remercier le président de la CMF et le Secrétaire général de l'OIF des paroles qu'ils ont eues à l'endroit de son prédécesseur, le Ministre Ronald Duhamel, homme de conviction et digne représentant de son pays, qui est décédé récemment.

S'agissant du fonctionnement des instances de la Francophonie, il estime que le travail de simplification doit se poursuivre pour une meilleure efficacité, qui passe par une plus grande présence des représentants personnels des Chefs d'Etat et de gouvernement. En outre, la

Francophonie doit faire preuve d'une grande souplesse pour éviter que la vision stratégique à 10 ans et la programmation sur 4 ans ne viennent freiner des initiatives rendues nécessaires par l'évolution rapide de la société actuelle.

Au vu des résultats de l'évaluation, qui ont démontré toute la pertinence des activités de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, il estime que l'Organisation doit à présent relever les défis soulignés par les Conférences de Monterrey et de Johannesburg sur le développement durable. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique comme le Plan d'action pour l'Afrique, adopté par le Sommet du G8 à Kananaskis, ont confirmé la nouvelle dynamique des relations canadiennes dans le domaine de la coopération et du développement. Les 29 pays africains membres de la Francophonie doivent s'inscrire résolument dans cette nouvelle approche. A la suite du Plan d'action pour l'Afrique et dans l'esprit de Bamako, le Canada a constitué un fonds spécial de 500 millions de dollars canadiens destiné à venir en aide aux pays africains qui auront avancé sur la voie de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de la personne.

Pour terminer, le représentant canadien, à l'instar de ses collègues du Canada-Québec et du Canada Nouveau Brunswick, invite l'assemblée à célébrer avec son pays le 400^{ème} anniversaire de l'arrivée de Champlain en Amérique en 1604, la fondation de la ville de Québec en 1608 et la découverte du Lac Champlain en 1609.

Le représentant du **Gabon** salue l'Etat et le peuple libanais pour leur accueil et la préparation technique des présentes instances. Il indique que le Gabon assumera sa part de responsabilités dans la mise en œuvre des décisions du Sommet de Beyrouth sur le dialogue des cultures. La Francophonie doit pouvoir tenir sa place parmi les acteurs impliqués dans le dialogue et la concertation en vue de la paix.

S'agissant de la restructuration des instances de la Francophonie, la recherche de l'efficacité qui inspire cette initiative n'a pu être effective que grâce à la qualité des représentants personnels que les Chefs d'Etat et de gouvernement ont dûment mandatés. Sans remettre en cause le mérite des ambassadeurs accrédités à Paris, il juge que leur présence effective aux instances de la Francophonie peut se trouver affectée pour des raisons tenant aux contraintes inhérentes à leurs autres missions. Il conviendrait, à ce stade, de laisser le soin aux Chefs d'Etat et de gouvernement de se prononcer sur cette question.

Le rapport du Président du CPF a eu un écho très favorable dans la délégation gabonaise, notamment en ce qui concerne la rationalisation des instances et le financement de la coopération. Le Président de la République Gabonaise s'exprimera lui-même en détail sur ce sujet.

Le représentant du **Congo** joint sa voix aux félicitations et aux remerciements formulés précédemment. Concernant le fonctionnement de la Francophonie, il se félicite des propositions de simplification et d'amélioration, tout en souhaitant que la question de la composition du Conseil Permanent soit laissée à l'appréciation des Chefs d'Etat et de gouvernement et que la programmation quadriennale soit suffisamment souple et adaptable à la conjoncture internationale. Il souhaite, enfin, que la Francophonie prévoie d'assurer la prise en charge de tous les experts du Sud appelés à participer aux réunions des comités de programme.

Rappelant que son pays participait au comité de suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale, la représentante du **Niger** se réjouit de l'accueil favorable fait aux propositions que le document contient. Elle se félicite de l'attention soutenue portée par la Francophonie aux questions économiques et appelle à la poursuite du débat sur le volet culturel, dans la perspective d'un instrument contraignant. Elle salue les efforts de lisibilité et de crédibilité réalisés par Monsieur Boutros-Ghali, avec l'appui de l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale. Elle invite la Francophonie à poursuivre ses efforts, y

compris dans le sens d'une révision de la Charte, dans la perspective du Sommet de Ouagadougou.

Le représentant de **Guinée équatoriale** s'associe à l'hommage unanime rendu aux autorités et au peuple libanais ainsi qu'aux félicitations adressées au Secrétaire général de la Francophonie. Sur le fonctionnement des institutions francophones, il se félicite du travail accompli et de la grande attention consacrée à la recherche de solutions tant au plan politique que dans le domaine de la coopération. Par ailleurs, il fait part de l'engagement de son pays dans un processus démocratique, avec l'organisation prochaine d'élections ouvertes à toutes les forces politiques dans un climat serein ; ce renforcement de la démocratie doit, selon lui, dans l'esprit de la Déclaration de Bamako, se réaliser dans le respect de la diversité culturelle.

Le représentant des **Seychelles** soutient les orientations stratégiques dégagées pour l'avenir de la Francophonie. Il pense, en effet, qu'il y a urgence à mettre en place une structure propre à gérer les crises dans l'espace francophone, car la Francophonie doit pouvoir agir de manière préventive. Il apporte son appui à la proposition de tenir à Monaco un Symposium sur le développement.

Le représentant de **Roumanie** remercie et félicite chaleureusement les organisateurs de ces assises pour leur hospitalité et leur accueil, qui offrent l'image d'un Liban attaché à la langue française et fier de sa diversité culturelle. Face à la montée des haines, de l'obscurantisme et de l'intolérance qui a culminé avec la tragédie du 11 septembre 2001, il loue les valeurs de solidarité, de connaissance mutuelle et de dialogue des cultures dont la Francophonie est porteuse. Il souhaite voir la place de la Roumanie consolidée au sein de l'Organisation. Pour la Roumanie, seuls le dialogue politique et le dialogue des cultures peuvent concourir à l'instauration de la paix au Proche-Orient. Il invite, en conséquence, les parties à s'engager dans cette voie.

Il se prononce en faveur du renforcement de la dimension économique et préconise, dans ce cadre, la création d'une Bourse francophone. Il exprime de plus son accord sur les axes prioritaires de la coopération multilatérale francophone. Il informe enfin les délégués de la tenue, du 7 au 9 novembre 2002 à Bucarest, de la Conférence régionale préparatoire au Sommet mondial de la Société de l'Information.

Il exprime sa reconnaissance à Monsieur Boutros-Ghali pour la prodigieuse activité qu'il a déployée depuis le Sommet de Hanoi et plus particulièrement pour son action concertée avec d'autres organisations mondiales et régionales. Il félicite également la Rectrice de l'AUF et l'Administrateur général de l'AIF pour la mise en œuvre des réformes de leurs institutions. Il remercie également l'Agence intergouvernementale de l'ouverture prochaine d'une antenne régionale de l'AIF à Bucarest au sein du Bureau de l'AUF.

Pour terminer, le représentant de la Roumanie confirme la candidature de son pays à accueillir, en 2006, le 11^{ème} Sommet de la Francophonie.

Le représentant de **Madagascar** tient à souligner que son pays, carrefour de la diversité culturelle et bastion de la Francophonie dans l'Océan Indien, est profondément enraciné dans la culture francophone. Ainsi, Madagascar a accueilli en 1997 les Jeux de la Francophonie. S'agissant de la diversité culturelle, il propose que la Francophonie s'appuie sur la Déclaration de l'Unesco dans ce domaine en veillant tout particulièrement à favoriser le dialogue des cultures face aux dangers de la globalisation et de l'uniformisation.

Evoquant la situation de son pays, il indique que les autorités malgaches sollicitent l'appui de la communauté francophone et internationale, ainsi que l'envoi d'une mission d'observation lors des élections du 15 décembre prochain. Il fait part à la Conférence de l'engagement de Madagascar dans la reconstruction nationale parallèlement aux efforts en vue du renforcement du processus démocratique.

Le représentant du **Burundi** remercie le gouvernement et le peuple libanais pour l'accueil fraternel et chaleureux dont sa délégation et lui-même ont fait l'objet. Il lance un appel à la communauté francophone pour qu'elle assure la mise en application effective des orientations issues des récentes concertations : Conférence des Femmes de la Francophonie, Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés dans l'espace francophone et 3^e Conférence ministérielle sur la culture.

Evoquant la crise politique interne dans son pays, il salue les nombreuses marques de solidarité manifestée par l'Organisation avec le concours de l'Agence intergouvernementale et de l'Agence universitaire, ainsi que celui de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Il fait part à la Conférence de l'évolution favorable du processus de paix burundais qui laisse augurer une issue favorable. Ainsi, après Cessez-le-feu signé récemment entre le gouvernement et deux mouvements armés, les négociations qui vont reprendre le 20 octobre devraient conduire à un accord de paix. Par ailleurs, le Burundi vient de négocier avec la République démocratique du Congo un accord de normalisation des relations politiques et diplomatiques. Il indique que le Burundi compte sur le soutien de la famille francophone pour le renforcement de ce processus.

Il exprime, enfin, son adhésion aux propositions contenues dans la programmation du biennium en cours en plaidant pour la redynamisation des activités culturelles, le renforcement de la coopération dans les domaines de l'éducation et de la coopération économique.

La représentante de **Sainte-Lucie** remercie les autorités libanaises pour leur accueil et l'organisation de ces instances. Elle approuve globalement les perspectives proposées pour la coopération multilatérale et souhaite que la stratégie à 10 ans prévoie des possibilités d'ajustements en fonction de l'évolution de la situation. Le Bureau restreint du CPF ne doit pas devenir un « mini CPF ». Elle plaide enfin pour que les financements de la coopération francophone prennent en compte la situation particulière de chaque pays.

Pour le représentant du **Mali**, le Symposium de Bamako a permis de faire un bilan et d'adopter des documents essentiels destinés à appuyer les pays engagés dans le processus démocratique. De même, selon lui, le dialogue des cultures constitue, dans le contexte de la mondialisation, un moyen privilégié de lutter contre la marginalisation. Ce dialogue doit, en outre, encourager la solidarité économique et soutenir l'intégration des Pays les moins avancés dans le système économique mondial. Dans cet esprit, il invite la Francophonie à appuyer le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique qui nourrit l'ambition de redynamiser les économies africaines. Toutefois, l'instauration en Afrique de la paix et de la stabilité constitue un préalable au développement.

Le représentant du **Luxembourg** rend hommage au Liban, carrefour des cultures, qui accueille ce Sommet de la Francophonie sur le dialogue des cultures, dont il souligne les multiples enjeux : éradiquer les racines des conflits, humaniser la mondialisation, renforcer la solidarité entre les peuples, promouvoir le développement durable et le dialogue des religions. Il appuie les propos de Monsieur Boutros Boutros-Ghali selon lesquels « la conquête des marchés se fait aussi par la conquête des esprits et des espaces » et il considère que la Francophonie constitue aujourd'hui le forum par excellence pour traduire dans les actes le dialogue des cultures.

Le représentant de **Guinée**, joignant ses remerciements à ceux des intervenants précédents, souligne l'importance capitale du thème du dialogue des cultures qui constitue actuellement le défi majeur à relever dans la gestion des relations internationales. Il appelle à renforcer les mesures de soutien aux programmes culturels nationaux, principalement à l'intention des jeunes et des femmes. Enfin, il se dit convaincu que les documents qui sortiront de Beyrouth seront des « termes de référence universels ».

La représentante de **Haïti** salue l'engagement des autorités libanaises, ainsi que le travail du Secrétaire général de la Francophonie dans la préparation du Sommet de Beyrouth. Elle se réjouit particulièrement du thème choisi pour ces assises. Elle appuie sans réserve les recommandations proposées par le comité de suivi de l'évaluation de l'Agence en vue d'améliorer le fonctionnement des instances. Enfin, elle remercie le CPF qui a bien voulu décidé d'apporter l'appui de la Francophonie à la commémoration du bicentenaire de Haïti.

Le représentant du **Rwanda** exprime son soutien aux efforts visant à améliorer le fonctionnement des structures de l'Organisation. Dans un souci d'efficacité, il suggère que le CPF soit constitué de représentants résidant dans le pays du siège. De même, il propose un comité restreint du CPF dont les membres sont installés à Paris. Tout en marquant son accord à la proposition d'un cadre stratégique décennal et d'un rythme quadriennal de programmation, il suggère la mise en place concomitante de mécanismes efficaces d'évaluation.

Il réitère le souhait de son pays que la Francophonie s'implique davantage dans le règlement des conflits et se félicite des progrès accomplis dans le processus de paix en République démocratique du Congo après le retrait des troupes rwandaises. Dans le même ordre d'idées, il lance un appel aux instances internationales pour qu'elles fassent respecter les accords de Lusaka.

Le représentant de **l'Union des Comores** suggère l'institutionnalisation de la participation de la jeunesse et des femmes aux instances de la Francophonie. Il invite la communauté francophone à se mobiliser résolument contre le terrorisme. De l'expérience récente de son pays, il tire la conclusion que seul le dialogue peut garantir la paix, la confiance, la stabilité, la sécurité et la justice. Il se félicite de la fin de la crise politique dans l'Union des Comores et exprime ses remerciements à toute la famille francophone pour sa contribution. S'agissant de la coopération, il exprime son adhésion aux recommandations visant l'amélioration du fonctionnement des instances. Il soutient l'orientation politique plus marquée de la Francophonie, tout en plaidant pour le renforcement de la coopération dans les domaines de la culture, de la formation, de l'information et de l'économie.

A la suite des autres intervenants, le représentant de l'Union des Comores loue l'hospitalité légendaire du Liban et salue le modèle d'intégration culturelle qu'offre le pays hôte du Sommet.

La représentante de la **République démocratique du Congo** remercie les autorités libanaises de leur hospitalité et considère que ce Sommet, dans un Liban apaisé et reconstruit, est une invitation à tous les pays en crise à œuvrer dans le même sens. Elle félicite le Secrétaire général pour la visibilité et la crédibilité données à la Francophonie, ainsi que pour son soutien au processus de paix en République démocratique du Congo. Elle remercie également l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de son action visant le rééquilibrage des activités de la Francophonie en faveur de l'Afrique centrale, trop souvent marginalisée, selon elle. Evoquant la situation politique dans son pays et les négociations de paix en cours avec le Burundi et le Rwanda, elle réitère le vœu de son pays en vue de l'implication des pays francophones dans ce processus. La reconstruction nationale de la RDC ne pourra se faire sans un développement économique centré.

Elle appuie les recommandations relatives à la programmation et à la stratégie à long terme, mais se dit plus réservée quant à l'évolution proposée concernant le Conseil Permanent de la Francophonie.

Le représentant de **Guinée Bissau** félicite le Président de la Conférence ministérielle et exprime sa satisfaction aux autorités et au peuple libanais pour l'excellente organisation des instances. Il félicite le Secrétaire général pour son rapport et pour son action à la tête de l'Organisation. Il se réjouit par ailleurs, du thème choisi pour ce Sommet, le dialogue des

cultures, condition essentielle pour promouvoir la paix et la démocratisation des relations internationales.

Il appuie les orientations stratégiques proposées. Celles-ci sont de nature à augmenter les capacités de coopération de l'Organisation internationale. Il insiste, enfin, sur l'importance de la concertation et de la coordination des actions francophones à l'occasion des grandes réunions internationales.

Après avoir remercié les autorités libanaises pour leur accueil, le représentant de **Côte d'Ivoire** signale la pertinence du choix du thème du Sommet, particulièrement sensible dans la situation de crise que traverse son pays. Il estime, en effet, que le dialogue des cultures constitue un préalable à la paix. Il exprime sa reconnaissance à l'égard de la communauté francophone pour la solidarité qu'elle manifeste face aux événements dans son pays. Au-delà des condamnations de principe, il lance un appel afin que la Francophonie participe concrètement au règlement de cette crise. A cet égard, il déplore le rôle parfois nuisible d'une certaine presse qui « jette de l'huile sur le feu ». Concernant les orientations proposées qu'il approuve globalement, il propose cependant de laisser aux Etats et gouvernements le soin de désigner leurs représentants auprès du CPF.

Pour le représentant du **Vietnam**, les Sommets de la Francophonie sont les instances appropriées pour déterminer les organes les plus adéquats afin d'assurer le bon fonctionnement de la Francophonie. Il n'a pas d'objection au projet d'un CPF restreint, même si un tel projet mérite une réflexion approfondie dans le respect des dispositions de la Charte. Il approuve également le projet de symposium sur le financement du développement, ainsi que celui d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Le représentant du **Bénin** remercie les autorités libanaises de leur accueil chaleureux et pour l'excellente organisation de cette rencontre. Pour lui, le thème de ce Sommet puise son fondement dans la Conférence ministérielle de Cotonou sur la culture et se justifie plus encore depuis les événements du 11 septembre 2001 qui ont accentué les menaces de choc des civilisations. Dans ce contexte, la Francophonie se veut un espace d'harmonie. Il approuve les recommandations proposées pour l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation.

5.3 Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut – Examen du nouveau texte portant « Statuts et modalités d'adhésion » (huis clos)

A l'invitation du Président de la Conférence, Monsieur l'Ambassadeur Vettovaglia, Représentant personnel de la Confédération suisse au Conseil Permanent de la Francophonie, Président de la Commission ad hoc, présente les grandes lignes des propositions sur les demandes d'adhésion. Les travaux de la Commission ont conduit à la formulation d'un Avis adopté par le Conseil permanent le 14 octobre et destiné à éclairer les délibérations de la Conférence ministérielle. Ainsi :

- concernant les demandes d'adhésion en qualité d'observateur, la Commission a recommandé que la demande de la Slovaquie reçoive une suite positive ;
- en revanche, les demandes d'adhésion de l'Ukraine, de l'Arménie, de la Croatie et de la République Dominicaine en qualité d'observateur n'ont pas reçu d'avis favorable ;
- concernant les demandes de modification de statut de l'Albanie et de la Macédoine qui souhaitaient devenir membres de plein droit, la Commission a invité ces deux Etats à renouveler leur demande dans la perspective des prochains Sommets ;

- s'agissant des Invités spéciaux, la demande du Gouvernement autonome de la Vallée d'Aoste a été accueillie favorablement ;
- enfin, le Conseil Permanent a approuvé le document révisé portant « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ». Ce document est soumis pour avis à la Conférence ministérielle, qui fera rapport au Sommet.

Débat

Pour le représentant du **Cameroun**, en matière d'adhésion, la démarche de la Francophonie se doit d'être à la fois cohérente et clairvoyante. Elle ne doit pas traduire une volonté de repli qui pourrait ternir l'image de l'Organisation. L'adhésion de nouveaux membres doit être perçue comme une chance de rayonnement et de consolidation du patrimoine culturel francophone. C'est sur ces critères qu'il approuve l'avis émis par le Conseil permanent.

La représentante de **Haïti** souhaite davantage de précisions s'agissant de la demande de la République Dominicaine afin de mieux éclairer la décision du Sommet.

Le délégué de la **Roumanie** relève, dans le nombre élevé des demandes d'adhésion, le caractère attractif qu'exerce l'Organisation francophone. Il se félicite particulièrement des candidatures provenant des pays d'Europe centrale et orientale. Tout en reconnaissant la nécessité de préserver la cohésion et l'homogénéité de la communauté francophone, il réaffirme, toutefois, sa solidarité de principe à l'égard de ces pays qui lui sont proches. Il se réjouit spécialement de l'avis positif du Conseil permanent concernant la demande de la Slovaquie et forme le vœu que les autres pays de cette région soient prochainement admis. Il est, en effet, convaincu de la valeur ajoutée qu'ils apporteront à la communauté francophone.

Au terme de ces échanges de vues, la Conférence ministérielle convient de formuler un avis fondé sur le consensus auquel est parvenu le Conseil permanent.

6. Examen des projets de Déclaration de Beyrouth et de Plan d'action

Le projet de Déclaration (point 6 de l'ordre du jour) et le projet de Plan d'action de Beyrouth (point 5.4 de l'ordre du jour) sont examinés conjointement.

Dans son exposé liminaire, le Président de la Conférence rappelle que ces projets sont le fruit de longs travaux qui ont donné lieu à un consensus au sein de la Commission ad hoc chargée de la rédaction des documents de Beyrouth. La session du CPF le 14 octobre a procédé à d'ultimes ajustements. Avant d'ouvrir le débat, il invite le Secrétaire général de la Francophonie à rendre compte de l'état d'avancement de ces documents.

Le Secrétaire général souligne, tout d'abord, le mérite de la Commission ad hoc, qui a régulièrement rendu compte de ses travaux au Conseil permanent. La Commission a tenu plus de 30 réunions dont la dernière a été organisée en marge du CPF du 14 octobre, l'objectif étant de parvenir au consensus le plus large. Il se félicite des avancées significatives réalisées sur les points concernant la situation au Proche-Orient et en Côte d'Ivoire, ainsi que celles obtenues sur des paragraphes consacrés à la paix et à la démocratie. Il se réjouit du large consensus auquel le Conseil permanent est ainsi parvenu, malgré quelques points restant encore en débat, concernant le paragraphe 7 relatif à la démocratie et le paragraphe 16 portant sur les politiques culturelles.

Débats

Le représentant de la **Communauté française de Belgique** exprime sa grande joie de participer à Beyrouth, aux travaux de la CMF. A propos du projet de Déclaration, il se dit en accord avec le processus de renforcement du rôle politique de la Francophonie et salue les progrès réalisés ces dernières années. En matière d'instauration de la paix et du respect des droits de l'homme, il considère la Déclaration de Bamako comme un pas décisif dans l'exigence de démocratie. Dans ce cadre, il souhaite que la Francophonie privilégie la prévention, la concertation et la coopération.

S'agissant de la diversité culturelle, le représentant se félicite du choix du thème du Sommet qui s'inscrit dans le fondement même de la Francophonie. Il reconnaît, à cet égard, le combat d'avant-garde qu'a mené la communauté francophone au Sommet de Grand Baie (1993) à Maurice et au sein de l'OMC pour défendre l'exception culturelle. Il estime que l'heure est venue d'adopter un cadre juridique international. Par ailleurs, il suggère que la Francophonie ouvre, en son sein, un débat sur la lutte contre l'intolérance, le racisme, la violence, le terrorisme, autant de phénomènes qui entravent le dialogue des cultures. Le développement économique et social devrait également constituer un pilier de l'action de la Francophonie, tout comme la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

A propos du fonctionnement des instances de la Francophonie, le représentant note que l'évaluation de l'AIF a confirmé le bien fondé des réformes mises en œuvre par l'Administrateur général. Il estime que les recommandations du comité de suivi peuvent être adoptées dans leur ensemble. Quant au mode de représentation au CPF, il estime qu'il revient à chaque gouvernement d'en décider.

La représentante du **Cap Vert** rend hommage au gouvernement et au peuple libanais pour la qualité de leur accueil et de l'organisation de la Conférence. Elle voit dans ces instances, qui se tiennent dans une région soumise aux conséquences de l'arbitraire et de la violence, la manifestation de la solidarité francophone fondée sur les valeurs de la tolérance et celles d'un partenariat réel et actif. A cet égard, elle appuie le consensus sur le dialogue des cultures et exprime son adhésion à la Déclaration de Bamako.

La représentante du Cap-Vert se félicite également de la coopération déjà engagée par la Francophonie avec les autres aires culturelles. S'agissant précisément de la Communauté des pays de langue portugaise, elle se prononce pour la poursuite du dialogue commencé en 2000 en vue de l'établissement d'une stratégie adaptée pour l'enseignement et la promotion du français dans les pays africains de langue officielle portugaise.

En ce qui concerne la coopération, elle se prononce pour une meilleure coordination entre les coopérations bilatérale et multilatérale en vue de créer les synergies indispensables. Elle marque son accord avec les recommandations du Comité de suivi de l'évaluation de l'AIF.

S'agissant de la situation en Côte d'Ivoire, la représentante du Cap Vert fait part de la désapprobation de son pays devant cette tentative de déstabilisation d'un Etat souverain par la violence. Evoquant, enfin, le drame du naufrage du navire sénégalais "Le Joola", elle adresse au peuple et au gouvernement du Sénégal les condoléances de son pays.

Le représentant du **Canada** précise qu'à travers sa première proposition de reformulation, son pays souhaite affirmer la dimension politique de la Francophonie, ainsi que son rôle sur la scène internationale. La seconde proposition veut souligner le droit pour chaque culture à préserver son identité.

Pour le représentant de la **Belgique**, deux points restent encore en débat : la situation en Côte d'Ivoire, et le paragraphe sur la démocratie. Il réaffirme donc l'attachement de son pays à la Déclaration de Bamako. S'agissant des politiques culturelles, il se réjouit de l'accord qui se dessine tout en souhaitant des précisions quant à la mise en œuvre. Enfin, il se réjouit

des progrès réalisés dans le processus de pacification et de stabilisation en cours dans la région des Grands Lacs.

Le représentant du **Vietnam** remercie les autorités et le peuple libanais pour leur accueil et leur hospitalité. Il exprime sa sympathie à l'endroit du peuple sénégalais touché par le naufrage du navire « Le Joola ». S'agissant de la Déclaration de Bamako, il rappelle que la diversité qui caractérise la communauté francophone doit se manifester également pour ce qui est du développement démocratique et politique. Il estime que ces différences doivent aussi être prises en compte dans le cadre des engagements de la Francophonie. C'est dans cette optique que le Vietnam propose plusieurs amendements tenant compte de toutes les spécificités qui caractérisent l'espace francophone.

Le représentant du **Burkina Faso** propose 4 axes de réflexion sur le thème du Sommet : dialogue des cultures, diversité culturelle et paix ; dialogue des cultures et développement ; dialogue des cultures, démocratie et droits humains ; Culture et droits humains. Au Burkina Faso, les conditions d'un dialogue des cultures sont réunies en permanence grâce à la pratique séculaire de la parenté à plaisanterie. Il affirme sa conviction que la culture ne peut s'épanouir autrement que dans un espace démocratique où la liberté d'opinion et d'expression est garantie. C'est pourquoi, depuis le 2 juin 1999, le pays s'est doté d'une loi garantissant le respect et la promotion des droits humains.

De même, selon lui, il faut affirmer le caractère universel des droits de l'Homme ; ce qui exclut que l'on se réfugie derrière la notion de diversité culturelle ou l'excuse du manque de moyens pour ne pas respecter ces droits. Il préconise, à ce titre, une éducation aux droits humains, la finalité étant de parvenir à concilier les notions de droits individuels et de droits collectifs de l'Homme.

Le représentant de **Moldavie** salue la transparence et l'esprit de consensus ayant prévalu lors des travaux préparatoires du Sommet. Il approuve les recommandations issues du rapport du comité de suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale et souhaite le renforcement de la solidarité Nord-Sud en même temps que la mise en place d'une solidarité effective et véritable entre le Nord et l'Est. Il souhaite qu'une attention particulière soit accordée à la coopération économique et sociale au service du développement durable et de la solidarité entre les pays membres. Dans cet ordre d'idées, il salue la mise en service du Centre d'information économique de la Francophonie et marque son intérêt en faveur de l'organisation prochaine d'un symposium sur le financement du développement. En ce qui concerne la Déclaration de Beyrouth, la Moldavie soutient l'idée que, dans le contexte actuel, il faut s'abstenir de libéraliser les biens et services culturels.

Le représentant de la Moldavie annonce que son pays accèdera en mai prochain à la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La Moldavie s'efforcera de faire prévaloir les valeurs de la Francophonie dans cette enceinte.

Le représentant du **Laos** adresse ses remerciements aux autorités libanaises pour leur accueil et leur hospitalité et félicite la commission chargée des documents de Beyrouth pour son travail remarquable.

Rappelant les propos du Secrétaire général de la Francophonie selon lesquels « la démocratie n'est pas un modèle qui s'impose par l'extérieur », il soutient que le chemin qui permet de parvenir à la démocratie doit être défini par chaque peuple à la lumière de ses spécificités. Il appuie donc la proposition d'amendement du Vietnam.

Pour le représentant de **Tunisie**, se trouver au Liban équivaut à revenir à la mère-patrie qui représente la double symbolique de résistance et de valeurs d'ouverture et de compréhension, particulièrement dans cette région où la paix est une denrée rare. Il affirme que son pays soutient la Déclaration de Bamako qui est, du reste, déjà en application dans le processus de démocratisation en cours en Tunisie. Toutefois, l'analyse qu'il en fait le

conduit à proposer une approche permettant de mieux appréhender les concepts de rupture de la démocratie, ainsi que de violation massive et répétée des droits de l'Homme.

La représentante du **Luxembourg** fait deux observations : l'une sur la clarification des termes « sur les autres cultures » au paragraphe sur les politiques culturelles ; l'autre sur l'intitulé exact du texte des Nations Unies sur les droits de l'Homme qui est une « Déclaration universelle » et non pas une « charte internationale ».

Le représentant du **Tchad** fait part de sa joie d'être à Beyrouth et félicite les hôtes libanais pour la remarquable organisation de ces travaux. Il demande que le paragraphe sur la Côte d'Ivoire figure dans le chapitre consacré à l'Afrique qui comprendrait également la référence à l'Union africaine et au NEPAD.

Le représentant de **l'Égypte** rend hommage au Liban pour son accueil et la parfaite organisation des travaux. Il salue les efforts déployés par le Ministre Ghassan Salamé, ainsi que le rôle joué par le Secrétaire général de la Francophonie pour le renforcement de la Francophonie.

S'agissant du paragraphe de la Déclaration sur les politiques culturelles, il propose quelques précisions terminologiques et s'oppose à la référence spécifique à l'OMC. Il se dit favorable, comme la Tunisie, à la mise en place d'un petit groupe de travail pour rapprocher les points de vue.

La représentante du **Canada-Québec** se déclare satisfaite des résultats du travail de la Commission ad hoc chargée de l'élaboration des documents de Beyrouth. Elle présente ses félicitations au CPF et à la commission pour le travail réalisé. Elle renouvelle l'attachement ferme de son gouvernement à la Déclaration de Bamako et à sa mise en œuvre. Sur le thème du Sommet, elle tient à rappeler l'importance que revêt la défense de la diversité culturelle pour les Québécois du fait de leur situation géopolitique. Elle recommande vivement la création d'un fond de garantie des industries culturelles tel que décidé à Cotonou. Elle plaide pour que la Francophonie s'engage de toutes ses forces dans le processus de mise en place d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Le représentant du **Cameroun** approuve le contenu du projet de Déclaration de Beyrouth. En ce qui concerne le développement économique, il appuie les orientations visant à développer, entre pays francophones, une solidarité renforcée, notamment à propos de la lutte contre la pauvreté et la mise en œuvre du NEPAD. De même, il soutient les propositions concernant l'éducation de base, la formation professionnelle et technique, les jeunes et les technologies de l'information et de la communication. Dans cette optique et dans la perspective du prochain Sommet mondial sur la Société de l'information, il soutient le projet de tenir une Conférence sectorielle sur les technologies de l'information.

Le représentant de **Mauritanie** remercie les hôtes libanais de leur accueil. Il salue le travail accompli par le Secrétaire général et l'Administrateur général pour le renforcement et le rayonnement de la Francophonie. S'agissant de la Déclaration de Bamako, il partage le point de vue exprimé par la Tunisie.

Faisant la synthèse des échanges de vues, le Président de la CMF rappelle qu'en l'état, le projet transmis par la Commission ad hoc résulte d'un compromis. Il recommande donc de ne pas rouvrir les discussions, aussi légitimes soient-elles, sur l'ensemble des documents. Un groupe restreint pourrait toutefois, si nécessaire, tenter de rapprocher les points de vue sur les deux points encore en suspens.

Le représentant de la **France** salue le large consensus obtenu à l'issue des travaux préparatoires. Il adhère à la synthèse faite par le président de la CMF.

Le représentant de la **Suisse** rejoint les propos du délégué de la France.

Le délégué de **Madagascar** approuve le contenu des documents de Beyrouth. Il souhaite toutefois que le paragraphe sur la diversité culturelle soit plus ambitieux et que la communauté francophone se constitue en un groupe de pression auprès de l'Unesco pour l'adoption d'une convention internationale sur cette question.

Synthèse du président

Concluant sur ce point, le président de la Conférence ministérielle se réjouit du consensus obtenu et propose, si nécessaire, la tenue d'une réunion restreinte pour examiner les points qui nécessitent encore discussion, c'est-à-dire le paragraphe sur les politiques culturelles et celui sur la démocratie.

Quant au projet de Plan d'action, la Conférence a accepté l'amendement proposé par la Tunisie.

7. Rapports des Conférences ministérielles permanentes

7.1 Conférence des Ministres francophones de l'Education nationale (Confémen)

Invité par le Président de la Conférence à prendre la parole, Monsieur Bougouma Ngom, Secrétaire général de la Confémen, au nom du Président en exercice de son organisme, a tout d'abord déploré la situation particulièrement difficile des pays francophones du Sud en matière d'éducation. Cette situation se traduit par des déséquilibres importants et persistants entre les taux de scolarisation des filles et des garçons, entre les taux d'analphabétisme en ville et dans les zones rurales, etc. Il signale, en outre, l'insuffisance des ressources affectées à l'éducation de base, ainsi que les problèmes d'accès limité à la formation professionnelle et technique.

Il rappelle à l'attention de la Conférence que la Confémen a identifié plusieurs axes prioritaires pour ses actions c'est-à-dire : le soutien à l'éducation pour tous, l'édition de manuels scolaires adaptés, la mise en place de programmes scolaires d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, la formation des enseignants et les évaluations qualitatives ponctuelles. Sur la programmation de l'Agence intergouvernementale, s'il y a lieu de se réjouir de l'appui prévu à l'élaboration des politiques éducatives et à l'éducation des filles, il s'inquiète de la répartition budgétaire, qui n'octroie pas plus de 10% du budget au chantier « éducation, formation et insertion professionnelle ». Or, déclare-t-il, la volonté politique n'étant rien sans les moyens, il devient impératif de réfléchir aux possibilités d'augmenter les financements consacrés à l'éducation. Il annonce que la 50^e session de la Confémen, qui se tiendra à Ouagadougou en novembre 2002, offrira l'occasion d'examiner cette problématique. Enfin, il propose que l'éducation soit retenue comme thème d'un prochain Sommet de la Francophonie afin de mieux souligner le rôle et l'importance de ce secteur dans la lutte contre la pauvreté.

7.2 Conférence des Ministres francophones de la Jeunesse et des Sports (Conféjes)

Prenant à son tour la parole, le Vice-Président de la Conférence des Ministres francophones de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Sebout Hovnanian, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Liban, indique que les actions conduites par la Conféjes découlent des décisions du Sommet de Moncton, ainsi que de celles des organes compétents de la Conféjes.

Ainsi, privilégiant l'appui à la mise en place et à la consolidation des politiques nationales, la Conféjes a-t-elle entrepris un programme de formation et de perfectionnement de cadres techniques, prolongé par la mise en place progressive de plates-formes nationales de

concertation. Dans le même temps, une réflexion approfondie sur la promotion d'une culture de la paix et de l'éducation à la citoyenneté a été engagée. Abordant les Jeux de la Francophonie, le Ministre libanais a fait état des préparatifs très satisfaisants des prochains Jeux qui se dérouleront à Niamey en décembre 2005 ; il se félicite de la parfaite collaboration entre le pays organisateur et le CIJF, ainsi que du partenariat avec l'Agence intergouvernementale, le CIRTEF et le Comité international Olympique, notamment. Il se réjouit, enfin, du succès croissant de cet évènement majeur pour la jeunesse francophone. Les Jeux constituent une vitrine par excellence de la Francophonie, ainsi qu'un lieu privilégié de dialogue, transcendant les barrières et participant à une réelle culture de paix et de tolérance.

Le Président de la Conférence félicite les représentants des Conférences ministérielles permanentes pour la richesse de leurs communications.

Débats

Le représentant de la **France** souhaite que la 50^e session de la Confémén soit l'occasion d'une réflexion approfondie sur la place et le rôle de l'éducation dans la Francophonie.

Le délégué du **Cameroun** note avec beaucoup d'intérêt l'engagement profond et concret de la Conféjes et de la Confémén en faveur de la jeunesse, où qu'elle se trouve.

Le représentant de **Maurice** se dit satisfait des rapports faits par les deux conférences permanentes. Il tient à rappeler que la jeunesse avait interpellé les responsables politiques lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg sur les extrémismes de tous bords. Les Etats ont le devoir d'écouter et de protéger les jeunes à travers les contenus des programmes scolaires qui leur sont proposés.

Le représentant du **Maroc** tient, pour sa part, à souligner que la construction de la Francophonie doit, malgré les différences qui caractérisent ses pays membres, s'appuyer sur 4 piliers : la démocratie, l'éducation, la diversité culturelle et le développement. Au vu des activités de la Confémén et de la Conféjes, il estime que la Francophonie avance dans la bonne voie. Par ailleurs, le Maroc exprime sa disponibilité pour accueillir la Conférence ministérielle sectorielle sur la société de l'information.

Le représentant du **Sénégal** remercie le Président de la CMF et le gouvernement libanais pour leur accueil. Il leur présente ses félicitations pour l'organisation remarquable de ces travaux. Il salue le travail accompli par le Secrétaire général de la Francophonie.

S'agissant du thème du Sommet, il estime que le dialogue des cultures constitue une alternative au choc des cultures. Il est aussi au fondement de la paix, ainsi qu'une source d'enrichissement spirituel réciproque. Le dialogue des cultures doit également se traduire en termes de solidarité dans le cadre du développement économique, tel qu'il est envisagé par le NEPAD. C'est pourquoi son pays souscrit aux projets de textes de Beyrouth, ainsi qu'aux nouvelles orientations de la Francophonie. Il souhaite, par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Bamako. Enfin, il remercie l'assemblée pour les marques de sympathie manifestées à son pays à l'occasion du naufrage du navire « Le Joola ».

Le représentant du **Burkina Faso** fait part de sa satisfaction quant aux rapports d'activités de la Confémén et de la Conféjes. Il tient à souligner le problème de l'analphabétisme et recommande que la communauté francophone ne ménage aucun effort pour renforcer son action dans le domaine de l'éducation de base comme dans celui de la formation professionnelle et technique. De même, il demande une attention accrue de la Francophonie pour les questions de coopération universitaire.

Le représentant du **Canada Nouveau-Brunswick**, saluant les réussites des Conférences ministérielles permanentes, offre sa collaboration pour le renforcement de leurs activités et apporte son soutien tout particulièrement à la Conférence dans le cadre de ses actions en faveur des jeunes.

Le représentant de **Tunisie** tient à exprimer son appréciation pour le travail accompli par les conférences ministérielles permanentes. Revenant sur l'intervention du délégué de Maurice, il souhaite que la Francophonie contribue au travail pédagogique d'explication en matière culturelle et religieuse afin de prévenir les chocs de civilisations. A cet égard, il tient à souligner le rôle éducatif joué par TV5 qu'il encourage à plus de pragmatisme encore.

8. Examen des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du IX^{ème} Sommet

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du IX^{ème} Sommet de la Francophonie sont adoptés sans modification.

9. Dates et lieux des prochaines Conférences ministérielles de la Francophonie

Le Président de la Conférence ministérielle confirme la tenue de la prochaine session de la CMF à Lausanne, en Suisse, du 11 au 13 décembre 2002. A l'occasion de cette échéance à mi-parcours du biennium, le Secrétaire général de la Francophonie fera rapport des activités de coopération de l'Organisation.

10. Questions diverses

Au titre des questions diverses, le représentant du Burkina Faso annonce la diffusion d'une communication écrite sur le thème du prochain Sommet qui se tiendra à Ouagadougou en 2004.

11. Adoption du rapport général de la Conférence ministérielle de la Francophonie

A l'invitation du Président de la Conférence, le chef de la délégation de la Communauté française de Belgique, Rapporteur de la Conférence, Monsieur Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, donne lecture de son rapport. Au terme de son intervention, il remercie les participants à la CMF de l'honneur fait à la Communauté française de Belgique en lui confiant le rôle de rapporteur. Le Président remercie le Rapporteur pour ce travail synthétique mais complet, ainsi que le secrétariat pour l'appui apporté à la présidence de la Conférence. Sur sa proposition, le rapport est adopté. Le rapport définitif et détaillé sera transmis aux délégués ultérieurement par le Secrétariat des Instances sous l'autorité du Rapporteur. La synthèse adoptée par la CMF sera jointe en annexe à ce rapport général dont elle fera partie intégrante

12. Allocution de clôture des travaux de la 17^{ème} session de la CMF

En clôturant les travaux, le Président se félicite du déroulement exemplaire des travaux de la Conférence ministérielle. En effet, les travaux de la CMF ont été menés dans le respect du dialogue des cultures, thème du Sommet de Beyrouth. Il se félicite particulièrement de la qualité des travaux préparatoires à la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernements, dont il rendra compte au Sommet. Des travaux de la CMF, il retient tout particulièrement les points suivants :

- la confirmation de l'engagement de la communauté francophone et sa cohésion : il remercie à ce propos, tous ceux qui ont apporté leur contribution à la recherche d'un consensus sur les documents du Sommet ;
- la nécessité de poursuivre la réflexion sur le fonctionnement des instances ;
- l'attachement et la détermination de la Francophonie à parvenir à mettre en place un instrument juridique international dans le domaine culturel ;
- la détermination de la Francophonie à œuvrer en harmonie dans les autres enceintes internationales pour faire valoir ses positions.

Le Président de la Conférence ministérielle termine en adressant ses sincères remerciements à tous les opérateurs pour leurs actions de coopération, et en particulier à l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale pour son soutien aux diverses activités réalisées dans le cadre de la préparation du Sommet de Beyrouth.

Enfin, il rend un hommage appuyé au Secrétaire général, auprès de qui il a toujours trouvé conseil et écoute.

Il déclare clos les travaux de la 17^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.